

Vous accompagner dans l'ensemble de vos démarches

CONTACT

Xavier ANTOINE

Mission Interinstitutionnelle Clause Sociale 34

APSH34 - Axe transversal de l'emploi
59 Avenue de Fès, Henri Bertin Sans, Bâtiment C
34080 Montpellier

Email : contact@clausesociale34.fr

Tel : 06 35 45 30 86

www.clausesociale34.fr

Suivez-nous sur les réseaux sociaux !

@missionclausesociale34



Retrouver les coordonnées de chaque structure sur notre site
www.clausesociale34.fr



Donneurs d'ordres

Achats socialement responsables
Hérault

VOUS ÊTES...

Un bailleur social, une commune, un hôpital, un établissement public, un service de l'Etat ou encore un acheteur du secteur privé...

...Un facilitateur de clauses sociales existe près de chez vous !

Il sera là pour :



L'aide à la décision pour identifier les marchés propices à l'insertion.



Les conseils pour une rédaction sécurisée des pièces du marché.



Le suivi de la bonne exécution de la clause sociale et l'évaluation de l'impact.



La coordination entre acheteur, entreprise, acteur de l'emploi et salarié en insertion.



Guide des clauses sociales pour les donneurs d'ordres (publics/privés)



Cofinancé par l'Union Européenne



3 Bonnes raisons d'intégrer une clause sociale dans vos achats



Soutenir une économie locale et éthique



Répondre sans surcoût aux objectifs de développement durable de votre structure



Lutter contre le chômage des habitants les plus précaires de votre territoire

Les clauses sociales dans l'Hérault c'est

975 080

heures en 2023 dédiées à l'insertion professionnelle



5 Possibilités offertes par le code de la commande publique

La condition d'exécution

(art.L 2112-2)

L'entreprise réserve un certain nombre d'heures de travail à une action d'insertion professionnelle.

Le critère de sélection des offres

(art.L 2152-7)

Les propositions de l'entreprise en matière d'insertion font l'objet d'une notation au même titre que le prix ou les capacités techniques.

Le marché réservé

(art.L 2113-12, L 2113-13 et L 2113-14)

Sans rien changer à l'objet technique du marché, celui-ci ou seulement un de ses lots est réservé aux structures employant majoritairement des travailleurs reconnus en situation de handicap ou de vulnérabilité.

Le marché réservé à l'ESS

(art.L 2113-15)

Les services de santé, sociaux ou culturels peuvent être réservés, pour une période de 3 ans, à une entreprise de l'Économie Sociale et Solidaire.

Le marché d'insertion

(art.R2123-1)

L'objet même du marché est l'achat d'un projet d'insertion et de qualification de personnes très éloignées de l'emploi.

QUELS SONT LES SECTEURS CONCERNÉS ?



Nettoyage, propreté



Espaces verts



Gestion des déchets et recyclage



Restauration collective et traiteur



Création graphique et impression



Accueil, secrétariat



Gestion d'équipement par délégation de service public



Assistance informatique



Réalisation d'enquêtes



Bâtiment et travaux publics (construction, rénovation, maintenance)



Ingénierie, maîtrise d'œuvre

...